



FAPEE

Fédération des associations de parents
d'élèves des établissements d'enseignement
français à l'étranger

Paris, le 6 avril 2020

Monsieur le Directeur,

Le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger a pour mission de scolariser les enfants français établis hors de France et est aussi, avec presque deux tiers d'élèves étrangers, le navire amiral du rayonnement international et de la diplomatie d'influence de la France.

A l'heure où le Centre d'Analyse, de Prévision et de Stratégie (CAPS) du MEAE prévoit le possible effondrement d'états, ce navire ne sera pas épargné par la tempête actuelle et le risque de naufrage est grand. Les familles, qui financent 80% du réseau sont durement touchées, certaines ruinées, par la crise économique liée à la crise sanitaire et ne peuvent plus assumer ce financement seules et encore moins davantage. C'est pourquoi nous avons sollicité de l'État français un plan d'urgence et le versement d'une aide exceptionnelle à l'Agence, afin de vous donner les moyens de prendre les mesures nécessaires pour éviter l'effondrement du réseau.

Lorsque l'Agence a connu des périodes difficiles, comme l'amputation de son budget il y a 3 ans, les établissements et les familles ont dû répondre présent. Aujourd'hui, l'Agence, les établissements et ces mêmes familles se trouvent face à une crise d'une toute autre ampleur et ne pourront pas faire face seuls. Le risque de défection de nombreuses familles et de faillite d'établissements est aujourd'hui bien réel. Sans familles il n'y a pas d'élèves et sans élèves il n'y a pas d'école.

Monsieur le Directeur, il est aujourd'hui de votre responsabilité d'évaluer le montant de l'aide d'urgence pour sauver le réseau sans perte de familles, sans fermeture d'établissements et d'en appeler impérieusement et urgemment à votre tutelle, comme nous l'avons fait.

Un pilotage stratégique et cette aide devront permettre en priorité :

- **De réduire les écolages durant la période d'enseignement à distance afin que les familles puissent faire face aux dépenses supplémentaires que cela leur occasionne (arrêt de travail pour encadrer les enfants, achat de matériel informatique, recours à des tuteurs...)** ;
- **De réduire les écolages pour les classes maternelles pour lesquelles la continuité pédagogique est particulièrement difficile à mettre en place ;**
- **De permettre aux établissements subissant des pertes de revenus d'y faire face et de préserver leur santé financière afin de pouvoir traverser la crise ;**
- **De maîtriser les frais de scolarité sur une période triennale ;**
- **De mettre en œuvre des mesures de solidarité pour toutes les familles ;**

- **De mobiliser des moyens pour venir en aide aux élèves ayant eu des difficultés à suivre l'enseignement à distance (élèves non français, EBEP, familles non connectées...)** ;
- **De ne pas tuer le lien de confiance qui lie les familles à notre modèle d'enseignement.**

Vous trouverez ci-dessous les mesures qu'il nous semble indispensable d'adopter, élaborées avec nos adhérents gestionnaires et non gestionnaires consultés en urgence :

- **Assurer un pilotage fort de la continuité pédagogique.** La continuité pédagogique est aujourd'hui trop hétérogène et souffre, malgré l'implication des équipes de direction et d'enseignants que nous saluons pour sa mise en œuvre complexe, d'une image globale trop contrastée. La continuité pédagogique n'est pas non plus toujours élaborée en prenant suffisamment en compte les familles allophones. Au-delà de la détresse financière dans laquelle certaines familles viennent d'être précipitées, le niveau de satisfaction des familles sur l'enseignement à distance dont on sait qu'il ne remplacera jamais l'école sera une mesure d'acceptation nécessaire et un préalable pour qu'elles consentent à payer les frais de scolarité du troisième trimestre et à réinscrire leurs enfants à la rentrée prochaine. Nous rappelons que ces familles ont fait le choix de notre système scolaire et, qu'aujourd'hui, la concurrence se révèle toujours plus performante.
- **Veiller à la tenue de Conseils d'établissements extraordinaires.** Nous vous demandons d'exiger des chefs d'établissements en EGD et en établissement conventionnés, la tenue d'un conseil d'établissement extraordinaire, instance compétente pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives et réunissant les élus de la communauté scolaire afin que toutes les décisions soient discutées. La communication et la transparence totale sont essentielles pour que les familles gardent confiance !
- **Accompagner les établissements dans la mise en place de mesures de baisse des charges.** Nous vous demandons d'exiger des DAF des EGD et d'encourager les organismes gestionnaires à prendre des mesures de baisse des charges dans les établissements en utilisant tous les moyens à disposition et notamment les filets de protection sociale des pays hôtes quand ils existent pour les personnels ne pouvant pas travailler. Nos établissements ont une responsabilité sociétale autant vis-à-vis de leurs personnels que des familles qui y scolarisent leurs enfants.
- **Augmenter l'enveloppe des bourses et étendre la procédure de recours gracieux extraordinaire à l'ensemble des pays du réseau.** La procédure de recours gracieux extraordinaire mise en place pour les familles françaises de Chine et du Vietnam doit être étendue à l'ensemble des pays du réseau et l'enveloppe des bourses augmentée afin de pouvoir répondre au nombre accru de demandes. De plus, les premiers mois de l'année N (et non pas seulement l'année N-1) doivent être pris en compte dans l'étude des dossiers de bourses et ce dès la CCB1, en permettant aux personnes ayant déjà déposé leur dossier de l'amender.
- **Répercuter sur les établissements l'aide d'urgence sous forme de mesures fortes et indispensables qui permettront d'alléger les charges de l'ensemble des familles selon les impératifs du contexte local.** De façon non exhaustive, nous proposons :
 - Le report partiel ou total de la PRR pour les EGD et établissements conventionnés ;
 - La baisse du taux de PFC et calcul de la PFC sur le chiffre d'affaires effectif et non estimé pour les EGD et établissements conventionnés ;
 - La sortie de l'assiette de la PFC des montants correspondants aux investissements immobiliers ;

- L'octroi d'une subvention de fonctionnement aux établissements partenaires, sous critères à définir ;
- Le remboursement de la participation à la formation continue pour le premier semestre à tous les types d'établissement ;
- La création de fonds de solidarité à l'attention de toutes les familles.

Ces mesures pourront être accompagnées selon les besoins très différents des établissements :

- D'une autonomie financière temporairement accrue des EGD pour permettre aux établissements de s'adapter au contexte local et adopter des budgets rectificatifs ;
 - De la mise à disposition d'une expertise auprès des établissements les plus fragiles dans leur recherche de solutions de survie.
- **Préserver les fonds de roulement des EGD.** Nous vous demandons de ne pas faire le choix tentant, qui sera certainement proposé par certains, de ponctionner à nouveau les fonds de roulement des EGD, réunis grâce à des augmentations de frais de scolarité pour des investissements (immobiliers et pédagogiques). Ce seront les seuls éléments de résilience des EGD quand la crise sera finie et ces investissements, indispensables pour garder l'attractivité, seront plus nécessaires que jamais. L'incompréhension des familles et le sentiment d'injustice seraient forts et fragiliseraient la fameuse colonne vertébrale de notre réseau.
- **Mettre en place un comité de gestion et de suivi de crise.** Finalement, nous vous demandons la mise en place d'un comité de gestion et de suivi de crise avec les différents acteurs, et bien entendu les représentants des parents d'élèves, afin de mettre en œuvre les mesures ad-hoc nécessaires à court terme puis d'analyser dans le détail les conséquences à moyen terme de cette crise et les mesures additionnelles qu'il conviendra d'adopter.

La survie du réseau de l'EFE repose sur la capacité à garder toutes les familles et à ne fermer aucun établissement. L'État français et l'Agence ont un devoir moral vis-à-vis des 370 000 élèves qui ont fait le choix de l'enseignement français à l'étranger pour qu'ils puissent aller au bout de leur scolarité dans notre système scolaire.

L'instrument de l'influence de la France à l'étranger bénéficiera-t-il lui aussi d'un réinvestissement de l'État « quoi qu'il en coûte » ?

En sachant pouvoir compter sur votre plein engagement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.



François Normant
Président

A : **Monsieur Olivier Brochet**, Directeur de l'AEFE

Cc : **Madame Laurence Auer**, Directrice de la DCERR, président du CA de l'AEFE